

Module 4. Les Peuples autochtones



Canoé du peuple Haïda à Haïda Gwaïi
en Colombie- Britannique — © Colin.

A. Histoire des droits des Autochtones au Canada

A.1. L'impact de la colonisation sur la vie des Autochtones

Les Autochtones habitaient le Canada bien avant l'arrivée des premiers Européens. Ils avaient leurs propres coutumes et moyens de subvenir à leurs besoins.

Par exemple, certains peuples étaient nomades, d'autres étaient sédentaires et ils pouvaient s'adonner librement à la chasse et à la pêche.

Or, la colonisation a changé leurs vies. Les colons se sont approprié les terres du Canada et ils ont imposé leur mode de fonctionnement en société. Les Autochtones ne pouvaient plus faire librement leurs activités ou respecter leurs coutumes. Plusieurs Autochtones ont été obligés de vivre dans des réserves afin de conserver certains de leurs droits.



Qui sont les Autochtones du Canada ?

Une ou un Autochtone est une personne qui fait partie des Peuples autochtones du Canada. Chaque communauté autochtone a sa propre culture, sa propre histoire et ses propres croyances. Il y a trois groupes de Peuples autochtones :

- **Premières Nations** : Peuple autochtone étant les premières personnes ou occupants à habiter les territoires qui constituent aujourd'hui le Canada.
- **Inuit** : Peuple autochtone habitant principalement dans le Grand Nord du Canada, aussi connu comme étant Inuit Nunangat.
- **Métis** : Peuple d'origine autochtone et européenne, formant une Nation principalement dans l'Ouest du Canada.



Exemple : Loi sur les Indiens

En 1876, le gouvernement du Canada a créé la *Loi sur les Indiens*. Cette loi imposait plusieurs règles discriminatoires. Elle avait pour but d'assimiler les Autochtones. Il était interdit pour les Autochtones de faire leurs activités culturelles et d'exprimer leur identité. La loi a évolué à travers le temps et beaucoup des règles discriminatoires ont été supprimées. En revanche, plusieurs groupes autochtones sont insatisfaits de la version actuelle de cette loi qui existe encore.



Les traités

Parfois, des traités ont été négociés. Or, l'interprétation du traité faite par les Autochtones n'est pas la même que celle du gouvernement du Canada. Pour en savoir plus, visionner : Les traités : promesses brisées : <https://relations-autochtones.ca/>

Source : Relations autochtones

Les Autochtones étaient aussi victimes de discrimination. Pensons, par exemple, aux pensionnats autochtones. Ils ont été créés par le gouvernement du Canada et administrés par des Églises. Les jeunes et les enfants étaient retirés de leur maisons pour se faire éduquer : leur culture et leur langue étaient dénigrées. De plus, plusieurs enfants autochtones ont été victime d'abus dans les pensionnats.



Pour en apprendre plus sur les pensionnats

Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer :
<https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

Source : CliquezJustice.ca



Vidéo à découvrir

Les pensionnats et la rafle des années 60 : <https://relations-autochtones.ca/>

Source : Relations autochtone

A.2. La reconnaissance des droits autochtones

Dans la Loi constitutionnelle de 1867, il n'y a aucun droit accordé spécialement aux peuples autochtones. Cette loi accorde au gouvernement fédéral le droit de prendre les décisions au sujet des Autochtones.

L'adoption de la loi constitutionnelle de 1982 a changé cette situation.

D'une part, les Autochtones sont protégés par la Charte canadienne qui fait partie de cette loi. Ils ont les mêmes droits et libertés que les autres Canadiennes et Canadiens.

- Ils sont protégés contre la discrimination. Par exemple, il est interdit de traiter une personne différemment parce qu'elle est d'origine autochtone.

- De plus, cette loi protège aussi les droits propres aux Peuples autochtones. Il y a deux sources de droits autochtones : les droits inclus dans des traités et les droits ancestraux qui existaient avant la création du Canada.

Loi constitutionnelle de 1982

«Article 35.

(1) Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

(2) Dans la présente loi, peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada.

[...]»

Ces droits sont importants, parce qu'ils permettent aux Autochtones de pratiquer certaines de leurs traditions, de leur culture et de protéger leur environnement.

Un droit autochtone peut être, par exemple :

- **Un groupe autochtone est propriétaire d'un territoire.** Dans un tel cas, le gouvernement doit consulter le groupe autochtone avant d'entreprendre un projet qui peut avoir un impact sur ce territoire.

Le cas de Clyde River, un village inuit

En 2017, la Cour suprême a invalidé l'autorisation d'un projet pétrolier. En fait, le gouvernement n'avait pas consulté de façon appropriée les communautés autochtones.

- **Un groupe autochtone a le droit de faire une activité traditionnelle.** Par exemple, un groupe autochtone peut avoir le droit de pêcher dans une rivière. Les membres de ce groupe peuvent pêcher sans permis et aux moments de leur choix. Alors, le gouvernement ne peut limiter ce droit que dans des situations très exceptionnelles.

❶ Exemple : Le conflit sur la pêche d'homard

En 2020 en Nouvelle-Écosse, des Autochtones ont pêché des homards en dehors de la saison de pêche établie par le gouvernement pour la province. Les non-Autochtones ne pouvaient pas pêcher en dehors de la saison. Les Autochtones revendiquaient le droit de pouvoir pêcher en raison de leurs droits ancestraux

Il est difficile de prouver un droit autochtone. Souvent, les groupes autochtones doivent avoir recours aux tribunaux. Ce sont des démarches longues et coûteuses.

B. Les droits des Autochtones aujourd'hui



Art inuit en en Colombie-Britannique — ©

Robert Cocquyt

B.1. Des inégalités qui persistent

Encore aujourd'hui, les Autochtones au Canada vivent les conséquences de la colonisation et ils sont toujours victimes de discrimination. Par exemple :

- En mars 2021, il y avait 38 communautés autochtones sans eau potable au Canada.

Source : La Presse

- Les Autochtones sont surreprésentés dans les prisons.

Source : Ministère de la Justice

- Les femmes et les filles autochtones ont plus de chances d'être portées disparues ou d'être assassinées.

Source : Encyclopédie canadienne

Il est, donc, essentiel pour toute personne au Canada de lutter contre la discrimination et la reconnaissance des droits des peuples autochtones.

❗ Savais-tu que...

Lorsqu'une ou un Autochtone revendique ses droits, elle a plus de risque d'être victime de violence qu'une personne non-Autochtone.

B.2. Portrait des droits des Peuples autochtones

Afin de mieux comprendre les défis des Autochtones, fais le portrait d'une situation qui touche aux droits des Autochtones, dans l'actualité.

1. Fais une recherche dans l'actualité et trouve une histoire récente qui touche un de ces sujets :
 - a) Personnes autochtones victimes de discrimination
 - b) Revendication d'un droit autochtone protégé par la Constitution ou la Charte
2. Prépare un portrait de l'histoire que tu as trouvée :

- a) Résume les faits
- b) Indique comment la situation peut porter atteinte à un droit protégé par la Charte
- c) Explique comment la colonisation a contribué à cette situation

C. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : www.CliquezJustice.ca
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : www.cliquezjustice.ca/glossaire

Cliquez-Justice.ca, « Pensionnats autochtones : 150 ans d'injustice à réparer ». En ligne : <https://www.cliquezjustice.ca/dossiers-speciaux/pensionnats-autochtones-150-ans-d-injustice-a-reparer>

L'Encyclopédie canadienne, « Femmes et filles autochtones disparues et assassinées au Canada ». En ligne : <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/missing-and-murdered-indigenous-women-and-girls-in-canada>

La Presse, « Encore 38 communautés autochtones sans eau potable au pays ». En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/national/2021-03-10/encore-38-communautes-autochtones-sans-eau-potable-au-pays.php>

Ministère de la Justice, « La lumière sur l'arrêt Gladue : défis, expériences et possibilités dans le système de justice pénale canadien ». En ligne :
<https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/gladue/index.html>

Relations autochtones, « Les pensionnats et la rafle des années 60 ». En ligne :
<https://relations-autochtones.ca/>

Relations autochtones, « Les traités : promesses brisées ». En ligne :
<https://relations-autochtones.ca/>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario